



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2017.04145

Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

Date **- 8 NOV. 2017**

Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la prévention des accidents

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance du projet de modification mentionné en titre ainsi que du rapport explicatif qui s'y rapporte.

Il vous remercie de l'opportunité que vous lui donnez de se déterminer sur une modification qui consiste à optimiser la formation des spécialistes en sécurité au travail par la création d'un examen professionnel supérieur (STPS) bienvenu, reconnu au sens de l'ordonnance fédérale sur les qualifications (OQual).

De façon à lever toute ambiguïté, et dans la mesure où cette réforme ambitionne de dispenser une formation généraliste de qualité à l'ensemble des acteurs de la sécurité au travail, deux questions mériteraient d'être clarifiées dans la foulée :

- statuer sur le devenir des formations de chargé et d'ingénieur de sécurité, socle actuel de la formation des inspecteurs du travail qui fera doublon avec la formation STPS proposée ;
- clarifier la question de la formation des ergonomes, qui aujourd'hui acquièrent leurs compétences à l'étranger, voire celles des psychologues du travail et des infirmières en santé au travail (bien que leurs tâches relèvent, il est vrai, avant tout de la santé et non de la sécurité au travail).

Ces différents métiers faisant désormais partie des acteurs incontournables permettant de soutenir l'économie dans une approche durable et de maintenir les coûts de la santé à un niveau raisonnable, il nous paraît opportun de profiter de l'occasion pour apporter toute précision utile à leur sujet.

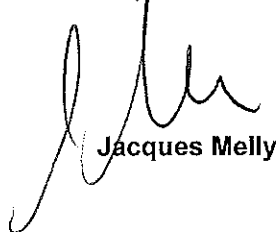
De manière à répondre à la première question, le Conseil d'Etat aurait préféré que soit privilégiée la variante «intégrée» proposée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (qui n'aurait nécessité qu'une modification de l'OQual).



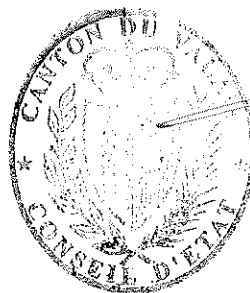
En réitérant nos remerciements de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Jacques Melly



Le chancelier



Philipp Spörri

Copie à uv@bag.admin.ch
dm@bag.admin.ch